
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 avril 2020, à 19 h, à huis clos en vidéoconférence
avec diffusion simultanément sur internet
le tout en conformité avec le décret 2020-004**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Claras
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Claras

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communication
Mme Céline Pelletier, chargée de communication
M. Stéphane Collin, agent de système de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
M. Patrick Lavallée, inspecteur, représentant du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : zéro

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA20 10 072

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- COVID-19 – opérations de l'arrondissement et mise au point des services essentiels;

Mme Black s'adresse aux citoyens en espagnol et créole

- Organismes et soutien (alimentaire, psychologique);
- Mesures pour les entreprises;
- Présentation d'un mot de Chris Boucher aux citoyens de l'arrondissement.

Mme Chantal Rossi, conseillère de Ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Message aux aînés relativement à la COVID-19;

Mme Rossi s'adresse aux citoyens en italien.

- Annulation des événements culturels jusqu'en juin 2020;
- Activités virtuelles à venir.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de Ville – district Marie-Claras

Point d'information :

- COVID-19 et respect des consignes de santé publique

M. Sari s'adresse aux citoyens en arabe.

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- COVID-19 et respect des consignes de santé publique.

M. Poirier s'adresse aux citoyens en anglais.

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

- Remerciements aux employés de l'arrondissement et mention à la solidarité des citoyens;
- Remerciements aux organismes et bénévoles;
- COVID-19 et respect des consignes de santé publique.

Mme Belinga s'adresse aux citoyens en Ewondo.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions à 19 h 40.

M. Paul Champagne

Moment de reprise des travaux sur le pont Pie-IX et phase 2 du SRB Pie-IX.

Mme Chantal Trottier

Nettoyage des rues de l'arrondissement.

Circulation et vitesse sur le boul. Gouin – Présence policière demandée.

Fin de la période de questions à 19 h 45.

CA20 10 073

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2020, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2020, à 13 h 30 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2020, à 9 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2020, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2020, à 13 h 30 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2020, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 10 074

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mars 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1207161001

CA20 10 075

Déposer aux archives le procès-verbal du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 4 mars 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la mobilité tenue le 4 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1207177009

CA20 10 076

Adjuger à 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 117 878,12 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 19-17988 / 9 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9331-4854 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 117 878,12 \$, taxes incluses, le contrat 19-17988 pour des services d'essouchement d'arbres publics;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207367001

CA20 10 077

Octroyer à Hurbain Architecture de Paysage, pour un montant de 24 018,28 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels, pour la conception et la production de croquis 3D pour l'aménagement paysager du Campus Pie-IX à l'arrondissement Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à Hurbain Architecture de Paysage, pour un montant de 24 018,28 \$, taxes incluses, le contrat de services professionnels, C-20-007, pour la conception et la production de croquis 3D pour l'aménagement paysager du Campus Pie-IX à l'arrondissement Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208544003

CA20 10 078

Accorder des contributions financières totalisant 110 000 \$ aux organismes suivants dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement pour l'été 2020 : 81 765 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet « Un été fou des parcs », 7 435 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet « La bande dessinée écolo », 5 500 \$ à Événements Hoodstock pour le projet « Via Musik » et 15 300 \$ à Qu'en dit Raton? pour le projet « Atelier d'initiation au théâtre dans les parcs » et approuver les projets de convention à intervenir.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 81 765 \$ à l'Association de Place de Normandie représentant du collectif d'organismes composé de Coopérative multisports plus, Un itinéraire pour tous, Nos jeunes à cœur, Centre de jeunes l'Escale, Bibliothèque de Montréal-Nord et Maison des jeunes l'ouverture pour le projet « Un été fou des parcs » dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement pour l'été 2020;

QUE soit accordée une contribution financière de 7 435 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le projet « La bande dessinée écolo » dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 2020;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 500 \$ à Événements Hoodstock pour le projet « Via Musik » dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 2020;

QUE soit accordée une contribution financière de 15 300 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton pour le projet « Atelier d'initiation au théâtre dans les parcs » dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 2020;

QUE soient approuvées les projets de conventions à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1204111002

CA20 10 079

Accorder une contribution financière de 105 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant de 35 000 \$ par année, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordé une contribution financière de 105 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant de 35 000 \$ par année, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention triennal 2020-2022 à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1205190003

CA20 10 080

Accorder une contribution financière de 40 000 \$, pour l'année 2020, à Centraide du Grand Montréal pour la réalisation de son Fonds d'urgence - COVID-19, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour l'année 2020 pour la réalisation de son Fonds d'urgence-COVID-19;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé un virement budgétaire de 40 000 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1206324001

CA20 10 081

Accorder une contribution financière maximale de 39 191,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière maximale de 39 191,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203602004

CA20 10 082

Accorder des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'hiver 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'hiver 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse;

Écoles primaires

Nom de l'école

École Adélarde-Desrosiers	1 800,00 \$
École De La Fraternité	1 350,00 \$
École Gerald McShane	675,00 \$
École Jean-Nicolet	2 250,00 \$
École Jules-Verne	2 475,00 \$
École Le Carignan	2 025,00 \$
École Pierre-de-Coubertin	675,00 \$
École René-Guénette	2 475,00 \$
École Sainte-Colette	2 025,00 \$
École Sainte-Gertrude	1 350,00 \$
École Saint-Rémi	2 250,00 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 250,00 \$
Total	21 600,00 \$

Écoles secondaires

Nom de l'école

École Calixa-Lavallée	4 325,00 \$
École Henri-Bourassa	5 625,00 \$
École Lester-B. Pearson	2 457,50 \$
École Amos	1 175,00 \$
Total	13 582,50 \$
Grand total	35 182,50 \$

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1207549005

CA20 10 083

Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre patrouilleurs durant neuf semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre patrouilleurs durant neuf

semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1203602002

CA20 10 084

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 20 mai 2020 afin de contribuer à la remise de deux bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Collège Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 20 mai 2020 afin de contribuer à la remise de 2 bourses à des étudiants de l'arrondissement qui se sont démarqués;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1203573006

CA20 10 085

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2020, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés pour l'année 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1203573004

CA20 10 086

Accorder une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1203573003

CA20 10 087

Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'école secondaire Henri-Bourassa afin de contribuer à la mise en place d'un ensemble de percussions de marche (drumline) à l'école, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'école secondaire Henri-Bourassa afin de contribuer à la mise en place d'un ensemble de percussions de marche (drumline) à l'école;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1203573007

CA20 10 088

Modifier la résolution CA19 10 387 afin de remplacer 9350-0726 Québec inc. (Les tourterelles des habitations Pelletier) par Habitations Pelletier concernant l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à un comité de loisirs d'une résidence pour aînés.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA19 10 387 afin de remplacer 9350-0726 Québec inc. (Les tourterelles des habitations Pelletier) par le nouveau nom de l'organisme recevant la contribution financière, soit Habitations Pelletier;

QUE soit accordée la contribution financière de 500 \$ à Habitations Pelletier pour l'année 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1198315006

CA20 10 089

Accepter l'offre du conseil de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre du conseil de la Ville de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208224005

CA20 10 090

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 27 juin 2020 et le 5 septembre 2020 et autoriser le directeur des travaux publics à signer ladite entente.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 27 juin 2020 et le 5 septembre 2020;

ET QUE soit autorisé le directeur des travaux publics à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1208224007

CA20 10 091

Accorder une contribution financière de 75 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, en vue d'administrer un Fonds local d'aide COVID-19, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser un virement budgétaire de 75 000 \$.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 75 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, en vue d'administrer un Fonds local d'aide COVID-19;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé un virement budgétaire de 75 000 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1206324002

CA20 10 092

Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 29 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1207606004

CA20 10 093

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2020.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207606005

CA20 10 094

Entériner une dépense de 400 \$, auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 23e édition du tournoi qui a eu lieu du 9 au 15 mars 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 23e édition du tournoi qui a eu lieu du 9 au 15 mars 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1203573005

CA20 10 095

Entériner une dépense de 300 \$, auprès de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Vincent-Marie-Strambi pour l'achat d'un espace publicitaire afin de financer le souper spaghetti annuel tenu le 15 février 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 300 \$, auprès de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Vincent-Marie-Strambi pour l'achat d'un espace publicitaire pour financer le souper spaghetti annuel tenu le 15 février 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1203573002

CA20 10 096

Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme Événements Hoodstock, à titre de partenaire de mission partagée et du Centre communautaire Annour, à titre de partenaire privé, pour la période d'avril 2020 à avril 2023.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien de l'organisme Événements Hoodstock, à titre de partenaire de mission partagée et du Centre communautaire Annour, à titre de partenaire privé, pour la période d'avril 2020 à avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1207549004

CA20 10 097

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant principalement la circulation et le stationnement.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA05-10-0006-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant la circulation et le stationnement;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de RGCA05-10-0006-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant la circulation et le stationnement.

40.01 1202577003

CA20 10 098

Adopter le premier projet de résolution PP-016-1 afin de modifier, en vertu du règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-016 afin d'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-016-1 afin de modifier la résolution PP-016 en abrogeant certaines dispositions relatives à l'affichage. Ainsi :

De déroger à l'article 170.10, paragraphe 5 du Règlement de zonage R.R. 1562;

De déroger à l'article 170.10, paragraphe 1, sous paragraphe 1, sous alinéa 1 du Règlement de zonage R.R. 1562;

ET de déroger à l'article 170.2, du Règlement de zonage R.R. 1562.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1205995001

CA20 10 099

Adopter le projet de résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 10155, boulevard Pie-IX soit le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM21-450 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge avant principale ouest de 4 m au lieu de 4,5 m, une marge avant secondaire de 0 m au lieu de 4,5 m ainsi qu'une marge arrière de 3 m au lieu de 6 m.

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une allée de circulation de 5,94 m au lieu de 7,1 m.

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un minimum de 23 cases de stationnement au lieu de 26 cases.

De déroger à l'article 133 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge arrière représentant 14,42 % de la profondeur de lot au lieu de 20 %.

Le tout aux conditions suivantes :

QUE le propriétaire s'engage à céder, à titre gratuit, une partie du lot 1 412 526 d'une superficie de soixante-treize virgule un mètres carré (73,1m²) soit le futur lot 6 360 916 à la Ville de Montréal aux fins de parc, à défaut d'avoir conclu la transaction, une lettre d'intention devra être déposée au dossier avant la délivrance du permis de construction;

QUE la servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 526 ne soit plus requise ou qu'une entente ait été conclue avec le gestionnaire du projet SRB Pie-IX permettant de procéder à la construction;

QU'une suite soit donnée à cette demande, par le dépôt d'une demande de permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % à la suite des travaux de raccordement;
- 25 % à la suite des travaux de fondation;
- 25 % à la suite des travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, datés du 25 février 2020 (révision 03) et déposés à la DAUSE le 27 février 2020;
- Plans d'aménagement paysager préparés par Julie Bélanger, architecte paysagiste, datés du 4 février 2020 et déposés à la DAUSE le 14 février 2020;
- Plan cadastral parcellaire préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020, minute 43 958;
- Levé topographique préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2019, minute 43 511.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007-7 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

ET QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1207177008

CA20 10 100

Adopter le Règlement RGCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspections en vertu de l'application du Règlement 03-096 sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspections en vertu de l'application du Règlement 03-096 sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté, le Règlement RGCA20-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'ajouter des frais d'inspection.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1202577002

CA20 10 101

Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 4 mars 2020, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient autorisées les demandes suivantes :

-Installer des panneaux d'interdiction d'immobiliser un véhicule en tout temps du côté ouest de l'avenue Hurteau à l'intersection de la rue Marie-Victorin (CCM-20200304-01) comme indiqué au plan A;

-Modifier la signalisation aux abords du 11985, boulevard Rolland pour interdire l'arrêt en tout temps devant la caserne de pompiers 18, interdire le stationnement de 7 h à 19 h devant la Maison culturelle et communautaire (MCC), interdire l'arrêt en tout temps, de part et d'autre, des entrées charretières au sud de la MCC et au nord de l'école Gérald McShane, permettre le stationnement en tout temps, sauf restriction d'entretien, au sud de l'entrée de l'École Gérald McShane (CCM-20200304-03) comme indiqué au plan B;

-Modifier la signalisation de stationnement aux abords du 6111, boulevard Maurice-Duplessis afin d'autoriser un débarcadère durant les jours d'école, pour une période de 15 minutes entre 6 h 30 et 8 h du côté ouest du boulevard Rolland (CCM-20200304-04) comme indiqué au plan B;

-Modifier le plan de marquage de l'intersection de la rue de Sabrevois et du boulevard St-Vital (CCM-20200304-08);

-Installer des panneaux d'interdiction d'immobiliser un véhicule des deux côtés de l'avenue Arthur-Buies, au nord du boulevard Industriel (CCM-20200304-10) comme indiqué au plan C;

-Installer des panneaux permettant le stationnement de 30 minutes de 9 h à 17 h des deux côtés de la rue de Castille entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Saint-Julien, sauf aux endroits déjà interdits (CCM-20200304-12) comme indiqué au plan D.

QUE soient refusées les demandes suivantes :

-Interdire le stationnement de nuit sur le stationnement du centre des loisirs situé au 11121, avenue Salk (CCM-20200304-06);

-Retirer une place de stationnement aux abords du 11001, avenue Jean-Meunier (CCM-20200304-10).

ET QUE le tout soit mis en œuvre par la Direction des travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1207177010

CA20 10 102

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification d'un projet visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages au 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six étages comprenant 20 logements situé au 4800, boulevard Léger;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, neuf cases de stationnement au lieu de dix, une allée de circulation de 5,38 m au lieu de 7,1 m et la localisation d'une sortie d'air en marge latérale;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % à la suite des travaux de raccordement;
- 25 % à la suite des travaux de fondation;
- 25 % à la suite des travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET CE, conformément aux documents déposés, soient les plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 27 février 2020;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 551 et 2 210 164 du cadastre du Québec, soit le 4800, boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1197040017

CA20 10 103

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages avec logement au sous-sol au 10848, avenue de Cobourg, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient autorisées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages avec logement au sous-sol au 10848, avenue de Cobourg.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit:

- 25% à la suite des travaux de raccordement;
- 25% à la suite des travaux de fondation;
- 25% à la suite des travaux de structure;
- 25% à la livraison du projet.

ET CE, conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Martin Carrier, architecte pour la firme Carrier architecte, datés du 2 mars 2020;
- Plan d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre pour la firme Gascon A.-G. inc., daté du 21 février 2020, minute 1771.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 257 du cadastre du Québec soit le 10848, avenue de Cobourg.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1207040003

CA20 10 104

Désigner, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-008 pris par la ministre de la Santé et des services sociaux du Québec, comme acte prioritaire le processus d'adoption du Règlement RGCA13-10-0007-06 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages de la classe « publique de classe b » (culte) et du Règlement R.R.1562.054 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages « lieu de culte » et « centre communautaire », le processus d'adoption de la résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau et le processus d'adoption de la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

La mairesse Mme Christine Black demande le vote, elle explique la procédure particulière pour l'adoption de cette résolution.

La mairesse Mme Christine Black, ainsi que les conseillers Mme Chantal Rossi, Mme Renée-Chantal Belinga et M. Abdelhaq Sari votent en faveur de l'adoption de la résolution.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit désigné, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-008 pris par la ministre de la Santé et des services sociaux du Québec, comme acte prioritaire:

-l'adoption du Règlement RGCA13-10-0007-06 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages de la classe « publique de classe b » (culte) et du Règlement R.R.1562.054 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec les usages « lieu de culte » et « centre communautaire »;

-l'adoption de la résolution PP-044 afin de permettre la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la Fraternité située au 11241, avenue Drapeau;

-l'adoption de la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1203827002

CA20 10 105

Accorder, dans le cadre des événements du 29 mai au 19 juin 2020, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements du 29 mai au 19 juin 2020, les dérogations suivantes.

Fête des nouveaux-nés

Un itinéraire pour tous

29 mai 2020 - Centre des loisirs - 11 h à 16 h

Dérogations requises :

Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics

- Article 6 Diffusion sonore pour permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 heures et 19 heures (60 décibels).
- Article 12 i) Tenir un événement public.

Fête des voisins

Un itinéraire pour tous
6 juin 2020 - Parc Henri-Bourassa - 12 h à 18 h

Dérogations requises :

Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics

- Article 6 Diffusion sonore pour permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 heures et 19 heures (60 décibels).
- Article 12 i) Tenir un événement public.
- Article 17 a) Allumer un feu, un feu de cuisson, des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques.

Fête de la paternité
Un itinéraire pour tous
19 juin 2020 - Parc Le Carignan - 16 h à 20 h

Dérogations requises :

Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics

- Article 6 Diffusion sonore pour permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 heures et 19 heures (60 décibels) et entre 19 heures et 22 heures (55 décibels) .
- Article 12 i) Tenir un événement public.
- Article 17 a) Allumer un feu, un feu de cuisson, des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1206450001

CA20 10 106

Titulariser M. Maxime Bellemare, à titre de menuisier d'installations, à la Division du soutien technique, de la Direction des travaux publics, à compter du 11 avril 2020.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Maxime Bellemare, matricule : 100251182, à titre de menuisier d'installations (emploi 607880), groupe : 14-017, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 avril 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1207367004

Mme Christine Black
maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020.
